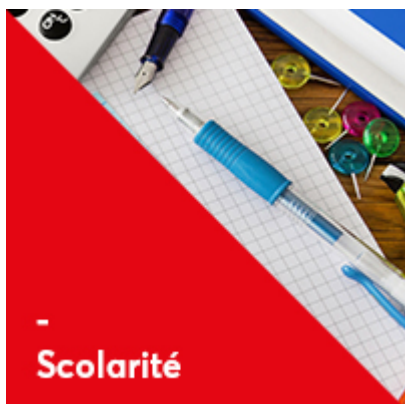
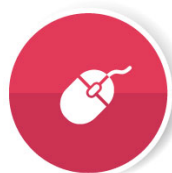


Inscriptions et réinscriptions en ligne



Attention : Il n'y aura pas d'accueil sur site en juillet et août, ne vous déplacer pas, toutes les démarches d'inscriptions se feront EN LIGNE : du 08/07 au 13/07/2020 puis du 24/08 au 11/09/2020

Lieu(x)



INSCRIPTION EN LIGNE

Les inscriptions administratives se dérouleront en ligne :

du 08 au 23 juillet 2020 puis à compter du 24 Août 2020

- [Inscription des candidat-e-s admis-e-s sur Parcoursup](#)
- [Inscription des candidat-e-s ayant validé leur avis favorable sur eCandidat](#)

⚠ Vous relevez d'une procédure particulière, si vous êtes dans un des "cas particulier" ci-dessous :
Admis-e en Formation Continue : la procédure vous sera transmise par le [service formation continue de l'IUT et de l'UFR SITEC](#).
Admis-e Etudes en France : la procédure vous sera transmise par [votre secrétariat pédagogique de l'IUT](#) ou [secrétariat pédagogique de l'UFR SITEC](#).
Ancien-ne étudiant-e de l'université Paris Nanterre non inscrit-e en 2019/2020, vous devrez vous signaler à l'adresse : scolarite-pst@liste.parisnanterre.fr
cette procédure d'inscription "cas particuliers" ne se tiendra pas en Juillet 2020 (les dates précises sont à venir).



RÉINSCRIPTION EN LIGNE

Etudiant-es-inscrit-e-s à l' IUT de Ville d'Avray/St-Cloud/Nanterre ou à l'UFR SITEC en 2019/2020 **ET** autorisé-e-s à s'inscrire en année supérieure ou à redoubler, suite à la délibération du jury, **les réinscriptions administratives** se dérouleront en ligne via votre ENT : *du 13 au 23 juillet 2020 et du 24 août au 11 septembre 2020.* (la date d'ouverture dépend pour chaque formation de la date à laquelle le jury se réunit)

Mis à jour le 02 juillet 2020

► RENSEIGNEMENTS

Scolarité Générale

50, rue de Sèvres | 92410 Ville d'Avray


 Bâtiment A1 - Niveau 2 - Bureau A1 220

 [scolarite-pst\(arobase\)liste.parisnanterre.fr](mailto:scolarite-pst(arobase)liste.parisnanterre.fr)

► CONTRIBUTION VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS

[Détails et informations sur cette contribution](#)

Plateforme téléphonique CVEC : 01.40.51.62.00.

 Les étudiants en formation par apprentissage doivent également effectuer la démarche.-

► MONTANT DES DROITS D'INSCRIPTION 2020-2021

DUT - DUT ANNEE SPECIALE - LICENCE- LICENCE PROFESSIONNELLE : 172 euros
MASTERS : 246 euros

Sont exonérés de droit : les étudiants boursiers , les étudiants en contrat d'apprentissage.

► DEMANDE D'EXONERATION EXCEPTIONNELLE

[Conditions d'éligibilité et procédure de demande d'exonération des droits d'inscription](#)

► SÉCURITÉ SOCIALE

L'affiliation à la Sécurité sociale ne relève plus des établissements d'enseignement supérieur.

Que vous soyez déjà étudiant.e, ou que vous le deveniez cette année, quel que soit votre lieu de résidence actuel, vous trouverez toutes les informations utiles sur le lien :

www.ameli.fr/assure/droits-demarches/etudes-emploi-retraite/etudes-stages/etudiant

